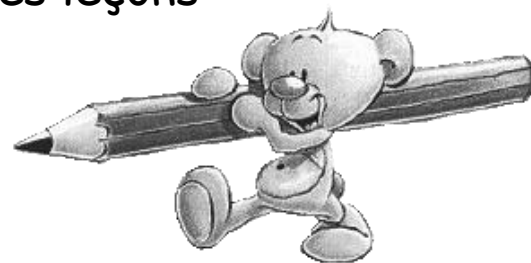


Procédure pour les devoirs et les leçons



Agenda :

- Votre enfant note ses devoirs et leçons le vendredi.
Lorsqu'il y a une journée pédagogique le vendredi, les devoirs seront notés le jeudi.
- Votre enfant a une semaine pour faire son étude et compléter ses devoirs.
- La vérification des devoirs et signatures se fait au fur et à mesure que votre enfant les remet. Tout doit être fait pour le jeudi.
- La dictée aura lieu le jeudi.

Lecture (club de lecture) :

- Chaque mardi et vendredi, votre enfant aura le droit d'avoir un nouveau livre s'il l'a lu et que vous avez signé la feuille dans le duo-tang vert. Votre enfant peut lire son livre à son rythme, il n'est pas obligatoire d'en lire 2 par semaine. Si la lecture est difficile, vous pouvez «partager» : une phrase lue par l'enfant, une phrase lue par l'adulte et ainsi de suite. Il est préférable d'alléger la lecture de cette façon et d'être en mesure de la refaire pendant la semaine.

Sons (les pages roses du cahier « mes outils de travail ») :

- Votre enfant doit **lire** et **souligner** le son dans chacun des mots de la liste comportant le son à l'étude. Ces mots ne font pas partie de la dictée de la semaine.

Vocabulaire (les pages blanches du cahier « mes outils de travail »):

- Chaque semaine, votre enfant doit étudier une liste de mot.
- Votre enfant aura 1 seule colonne de mots à étudier à la fois (sauf pour les dictées de révision).
- En classe, les mots sont lus et votre enfant aura mis en couleur la ou les difficultés de chaque mot. (ex. p o[m m]e)
- Si vous souhaitez avoir de nouvelles idées pour l'étude des mots, veuillez consulter la page : « Trucs pour mémoriser les mots d'orthographe », à la page 2 du cahier « mes outils de travail ».